



Gouvieux
UNE NATURE CHALEUREUSE



APPEL A CANDIDATURES

En partenariat avec Bio-Picardie, Terre de liens, CoPASol, et le PNR Oise - Pays de France, la Commune de Gouvieux met à disposition terres et bâtiments pour l'installation de projets en agriculture biologique privilégiant les circuits de proximité.

Localisée dans le Sud de l'Oise, à 50 kilomètres au Nord de Paris, la commune de Gouvieux est une des plus grandes de l'Oise, avec un périmètre voisinant 20 kilomètres. Son territoire est composé aux deux-tiers d'espaces naturels, notamment de bois et de terres agricoles. Actuellement, ces dernières sont exploitées par deux agriculteurs sur le mode conventionnel. Toutefois, la Mairie est propriétaire de plusieurs hectares en pâture ou en friche depuis plus de 3 ans. Non traitées, entretenues, bien situées et relativement vastes, elles conviendraient parfaitement à une mise en exploitation en agriculture biologique.

Les élus de Gouvieux sont très engagés dans le développement durable, et ce, de longue date. Ce qui explique le caractère encore majoritairement naturel, à savoir forestier et rural, de la commune : la Municipalité mène depuis plusieurs décennies une politique d'acquisition et de préservation foncières visant à circonscrire une urbanisation qui pourrait rapidement s'étendre de manière incontrôlable et démesurée sous la pression croissante de l'Île-de-France. D'autres mesures, plus anecdotiques, mais impactantes, sont à signaler : passage au zéro phyto, acquisition de véhicules électriques, plantation d'arbres, création de sentiers de découverte de la nature, etc.

Comme partout en France, les produits issus de l'agriculture biologique connaissent un succès grandissant sur Gouvieux et ses alentours. Preuve en est de la multiplication des magasins spécialisés dans un rayon de 15 kilomètres, de Creil à Lamorlaye. Le territoire de Gouvieux devrait en accueillir prochainement. À défaut de l'installation d'un privé, la Municipalité imagine la mise à disposition d'un local en vue d'y créer une boutique commercialisant des produits locaux (producteurs, citoyens...), en complément du marché où les produits issus de l'agriculture biologique sont déjà présents grâce à l'unique productrice locale.

Cette dernière ne parvient plus à faire face à la demande. Le marché local est d'autant plus important que la sociologie est très favorable à ce type de produits : la population y est aisée (60% au-dessus de la moyenne nationale des revenus par ménage), soit un haut niveau à la fois financier et éducatifs. En d'autres termes, bien dotée et très sensibilisée, elle se tourne volontiers vers une alimentation plus saine et traçable, privilégiant la consommation locale. À noter que la zone de chalandise s'étend bien au-delà du Sud-Oise, avec l'énorme débouché parisien tout proche (20 minutes en train et 1 heure en voiture de Paris). Sans compter la présence sur place de nombreux établissements scolaires, notamment des collèges (un à Gouvieux), qui développent le bio en cantine.



Picardie



Gouvieux

UNE NATURE CHALEUREUSE



➤ Descriptif des terres mises à disposition

Les biens mis à disposition se composent d'un ensemble de terres d'une surface cumulée d'environ 6 ha et d'un hangar d'environ 2000 m² sur 3 zones :

Zone 1 : une parcelle en prairie, clôturée d'environ 4 ha. Le sol est calcaire. Accès par la route. Proximité immédiate des habitations.



Raccordement à l'électricité et l'eau possible.

Zone 2 : à 500 mètres de la zone 1, un hangar d'environ 2000 m², entouré d'un espace bétonné sur environ 1,7 ha. À noter une parcelle attenante d'environ 8000 m², en herbe, sur un terrain occupé partiellement par la vigne associative de la commune. Le sol est calcaire. Accès par la route. Point d'eau et électricité possibles. Le hangar se décompose actuellement aux deux-tiers d'une partie ouverte, et pour le reste, d'un vaste local pouvant accueillir produits, matériel, voire logement.





Gouvieux

UNE NATURE CHALEUREUSE



Zone 3 : à l'écart des zones 1 et 2, une parcelle en herbe de 2,4 ha, utilisable principalement en prairie, en pâture ou en culture céréalière (maraîchage compliqué car la zone est isolée). Accès par un chemin et point d'eau à proximité.

La Commune a tout d'abord envisagé un projet d'élevage caprin, ovin ou autre, avec transformation. Mais après étude, l'option a dû être abandonnée, pour différentes raisons : insuffisance en termes d'espace pour assurer une autonomie, même relative ; habitations à moins de 50 mètres du hangar où aurait pu être installée une stabulation avec bardage ; vents dominants d'Ouest qui balaient le hangar avant d'atteindre le lotissement proche, ce qui n'aurait pas manquer d'engendrer des nuisances olfactives pour les riverains, avec plaintes à la clé ; coût important des travaux de rénovation de la partie ouverte du hangar (toiture avec amiante, piliers à consolider...), le reste se trouvant en parfait état (aménagement aisé).

La Municipalité est dès lors prête à étudier tout autre projet, incluant terres et/ou hangar, y compris agroforestier (possibilité de planter des arbres fruitiers susceptibles de compléter les revenus, en même temps de nourrir et préserver les sols), avec possibilité de ferme pédagogique à destination des écoles comme du grand public, en vue de sensibiliser à la protection de l'environnement, promouvoir l'agroécologie et valoriser l'exploitation à travers son fonctionnement et ses produits.

La mise à disposition des parcelles se fera par location à des conditions particulièrement favorables (possibilité de gratuité pour une période à déterminer, en échange d'un certain investissement des agriculteurs, notamment financier), avec la conclusion d'un bail rural comprenant des clauses environnementales. La Municipalité s'engage par ailleurs à promouvoir par tous les moyens à sa disposition les productions ainsi obtenues, pour assurer leur écoulement au plan local (elle est prête à travailler sur la création d'une boutique citoyenne ou de producteurs pour la valorisation des produits locaux).



Gouvieux
UNE NATURE CHALEUREUSE



Facultatif : en parallèle, une convention entre la Mairie et les agriculteurs rappelant les objectifs du projet sera signée (développement des circuits agricoles de proximité, approvisionnement local et biologique).

➤ **Profil de projet recherché :**

Les candidatures seront examinées prioritairement en fonction des critères suivants :

- ✓ Le ou les candidats devront posséder un diplôme agricole, et /ou une expérience **significative** en agriculture.
- ✓ Une installation d'une nouvelle exploitation agricole sera privilégiée par rapport à une extension d'une exploitation existante.
- ✓ Le ou les candidats devront utiliser des techniques de production respectant le cahier des charges de l'agriculture biologique ou de l'agriculture biodynamique.
- ✓ Seront privilégiés les projets prévoyant la construction d'un partenariat avec la Collectivité concernant l'approvisionnement local.
- ✓ Les candidats devront être accompagnés par Terre de liens et CoPASol Picardie.

➤ **Modalités de candidatures en trois temps :**

- 1) Les personnes intéressées devront se faire connaître auprès de Terre de liens Picardie ou de CoPASol. Un premier entretien leur sera proposé.
- 2) Une visite des terres et une rencontre avec la Mairie pourront être éventuellement proposées si le candidat correspond au profil recherché.
- 3) Les personnes confirmant leur intérêt devront déposer un projet écrit comprenant une description globale du projet, des éléments technico économiques, un plan d'investissement et un curriculum vitae.

CONTACTS :

Terre de liens Picardie et CoPASol Picardie
14, rue du 8 mai 1945
80090 Amiens

par mail à : picardie@terredeliens.org ou agathe.villefranche@copasol-picardie.org